

VILLE D'EU**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal****Délibération N° 2026/065/DEL/7.10****Séance du 27 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars, à 18 h 30, se sont réunis à la salle du Carrosse, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de Monsieur DEVELOGEARE Robin Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. DEVOGELAERE Robin, M. ADAM Hervé, Mme CAVALLO – DUMONT Maria-Christina, M. QUENTIN Frédéric, Mme RICARD-PETIT Marie-Christine, M. ROBIN Stéphane, Mme MOULIN José, M. GRANDSERT Thierry, Mme DIOT Sylvie, Adjoint M. CASTELOT Christophe, Mme LAFOLIE Sandra, M. PADE Ludovic, M. BOINET Yves, Mme DIEPPOIS Anthéa, M. DUCROIX Philippe, M. LEROUX Jean-Louis, Mme FERMENT Jenny, M. LE DU Alain, Mme PENNELLE-OLIER Véronique, M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, M. ACCARD Stéphane, Mme VANDENBERGHE Isabelle.

formant la majorité des membres en exercice.

Absent représenté : Mme LEPINETTE-RIOUX Corinne par M. DEVOGELAERE Robin, Mme CUFFEL Virginie par M. LEROUX Jean-Louis, Mme ALIGON Stéphanie par M. CASTELOT Christophe, M. GODEMAN Sébastien par M. BARBIER Michel.

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : Mme DIEPPOIS Anthéa.

Date de convocation : 21 mars 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 25	Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention :

Objet : MAJORATIONS DES INDEMNITES VOTEES APRES REPARTITION DE L'ENVELOPPE

Vu l'article L.2123-22 du CGCT,

Considérant que la commune est chef-lieu du bureau centralisateur du canton d'EU,

Considérant qu'après avoir voté le montant des indemnités de fonction dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, le conseil municipal se prononce sur l'application des majorations de 15% à laquelle le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux délégués peuvent prétendre.

.../...

Le conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- décide que les indemnités réellement octroyées au maire, aux adjoints, aux conseillers municipaux délégués et aux simples conseillers municipaux, ne sont pas majorées de 15 %,
- annexe, à la présente délibération, le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal. Le conseil municipal, après avoir délibéré à la majorité décide :
- fixe l'enveloppe indemnitaire globale autorisée et répartit l'enveloppe entre les élus selon le tableau joint à la présente délibération.

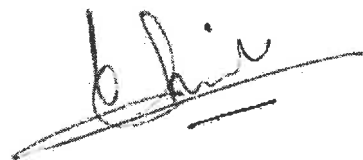
Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Robin DEVOGELAERE




La secrétaire de séance,
Mme DIEPPOIS Anthéa



INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
 Reçu en préfecture le 30/03/2026
 Publié le **31 MARS 2026**
 ID : 076-217602556-20260327-2026065DEL-DE

Enveloppe indemnitaire globale autorisée					
Strate démographique		Montant de l'induce brut terminal mensuel	% maximal de l'induce brut terminal	Indemnité brute mensuelle	Indemnité brute annuelle
De 3 500 à 9 999 Hab.	Maire	4110,52	58,30	2 396,43	28 757,20
	1er adjoint	4110,52	23,32	958,57	11 502,88
	adjoint	4110,52	23,32	958,57	11 502,88
	adjoint	4110,52	23,32	958,57	11 502,88
	adjoint	4110,52	23,32	958,57	11 502,88
	adjoint	4110,52	23,32	958,57	11 502,88
	adjoint	4110,52	23,32	958,57	11 502,88
	adjoint	4110,52	23,32	958,57	11 502,88
TOTAL				10 065,02	120 780,23

Répartition de l'enveloppe globale pour les élus				
	Montant de l'induce brut terminal	% de l'induce brut terminal	Indemnité brute mensuelle	Indemnité brute annuelle
Maire	4110,52	48	1 973,05	23 676,60
1er adjoint	4110,52	21,5	883,76	10 605,14
adjoint	4110,52	16	657,68	7 892,20
adjoint	4110,52	16	657,68	7 892,20
adjoint	4110,52	16	657,68	7 892,20
adjoint	4110,52	16	657,68	7 892,20
adjoint	4110,52	16	657,68	7 892,20
adjoint	4110,52	16	657,68	7 892,20
adjoint	4110,52	16	657,68	7 892,20
Conseiller municipal délégué	4110,52	4	164,42	1 973,05
Conseiller municipal délégué	4110,52	4	164,42	1 973,05
Conseiller municipal délégué	4110,52	4	164,42	1 973,05
Conseiller municipal délégué	4110,52	4	164,42	1 973,05
Conseiller municipal délégué	4110,52	4	164,42	1 973,05
Conseiller municipal délégué	4110,52	4	164,42	1 973,05
Conseiller municipal délégué	4110,52	4	164,42	1 973,05
Conseiller municipal délégué	4110,52	4	164,42	1 973,05
TOTAL			8 940,38	107 284,57